



Sylvain
Dumoulin
Président

La pandémie de coronavirus touche durement la Commune de Savièse. Elle s'est insinuée sournoisement dans la population au travers des forces de notre communauté :

le contact social et son fort esprit de solidarité et de partage. Ce nouveau virus appelé COVID-19 nous touche de plein fouet. Nombreuses sont les familles de la commune qui connaissent en leur sein un membre qui présente les différents symptômes ou qui a été testé positif au COVID-19. Les personnes dites « à risque » sont particulièrement exposées, notamment les 65+, avec déjà plusieurs décès sur notre commune. Aujourd'hui, nul ne sait comment cette pandémie évoluera, ni combien de temps les mesures devront être maintenues. Seul le strict respect des recommandations et des règles d'hygiène permettra de préserver notre système de santé et de sauver des vies. En ces temps particuliers pour notre commune et notre société, les rencontres et le contact social sont

rendus difficiles par les mesures prises par les autorités afin de nous préserver. Il ne faut cependant pas sombrer dans l'individualisme, mais cultiver les forces des Savièssannes et des Saviésans pour nous soutenir et nous entraider. Chacun de nous doit veiller sur ses proches, ses amis et son entourage. Chacun de nous doit se protéger et rester le plus possible chez lui pour ainsi protéger les autres. Chacun de nous doit donner de sa personne pour aider la communauté à se maintenir et à traverser la crise. Chacun de nous doit aussi être solidaire et aider les personnes en difficulté pour faire leurs courses ou pour accomplir d'autres tâches. Enfin, chaque personne âgée ne doit pas hésiter à faire appel à des tiers pour les aider. Par ces actions, les risques de contagion seront diminués.

Je suis intimement persuadé que tous ensemble nous sommes plus forts. Si la communauté s'unit et reste soudée, il sera alors possible de traverser ce moment difficile, puis de se réjouir lorsque la crise sera derrière nous. Savièssannes et Saviésans, en ces temps sombres rappelez-vous de notre devise « Pa capona ». Elle

témoigne de la capacité de notre communauté, par le passé, à se battre jusqu'au bout et à ne jamais renoncer face à un danger ou à une problématique. Unis, nos aïeux ont su, à chaque fois, trouver les solutions ou écarter le danger. Cette devise est en nous ! et je suis persuadé qu'en se la remémorant, elle aidera chaque habitante et habitant de notre commune à être plus fort, plus solidaire et à se rappeler qu'on fait partie d'une communauté unie. Ce numéro spécial de « Savièse informations » rappelle les différentes mesures et actions qui ont été entreprises par la Municipalité dans cette crise du COVID-19, afin que l'ensemble de la population, notamment celle qui n'utilise pas internet ou les réseaux sociaux, puisse avoir le même niveau d'information. Les acteurs de la santé de la commune que sont l'EMS, le CMS et les médecins, ont accepté de répondre aux questions et de faire le point de la situation savièssanne.



- 2 Mesures prises par la commune
- 3 Structure d'accueil - Ecoles Déchetterie
- 4 Police - Economie
- 5 Hotline - Cellule Covid-19
- 6 CMS du coteau
- 7 EMS de Zambotte
- 8 Médecins - Personnes à risque
- 9 Corona Check
- 10 Brèves communales
- 11 Message du Conseil Communal



Mesures prises par la commune

Consécutivement aux ordonnances du Conseil Fédéral et aux mesures édictées par le Conseil d'Etat, le Conseil Communal de Savièse a mis en place pour la commune et jusqu'à nouvel avis les mesures suivantes :

- Le théâtre le Baladin est fermé et tous les spectacles, concerts et rencontres qui y étaient prévus sont annulés. En cas de nécessité nous vous prions d'adresser un courriel à : lebaladin@savièse.ch
- Les écoles, bibliothèque et structure d'accueil sont fermées et une offre d'accueil est maintenue pour les cas de rigueur.
- Les locaux communaux qui peuvent accueillir des rassemblements de personnes (couverts, halle de fête, zone sportive, vestiaires, cantines) ainsi que les espaces de

jeux (zone de Oure, place rouge, terrains de football, espaces verts, places de jeux des villages) sont fermés au public.

- Les locations des locaux communaux qui sont fermés, sont annulées et les paiements déjà effectués sont remboursés par les différents services de l'administration.
- La compagnie de service long de la police militaire qui séjourne habituellement dans les abris situés sous le Baladin a été relogée à la halle de fête.
- Les places de Binii, de l'étang des Rochers et de la Soie sont fermées pour éviter des rassemblements importants de promeneurs et l'arrivée de camping-cars provenant d'autres cantons (Confédérés qui préfèrent un confinement à la montagne plutôt qu'en ville).
- La police municipale veille au respect des

règles édictées par le Conseil Fédéral et le Conseil d'Etat : rassemblement de plus de 5 personnes interdit, maintenir une distance de sécurité, fermeture des établissements publics et des commerces non alimentaires...

- Pour les autres mesures, prière de se référer aux ordonnances du Conseil fédéral sur le site de l'Office fédéral de la santé publique OFSP www.bag.admin.ch et sur la page spéciale COVID-19 de l'Etat du Valais www.vs.ch/web/coronavirus
- Les éléments présentés ci-dessus reflètent la situation en vigueur au 29 mars 2020. Si, entre la rédaction du présent «Savièse informations» et sa parution, de nouvelles directives devaient être édictées par les différentes autorités, nous vous prions de vous référer à leur site internet respectif.

Administration communale

Jusqu'à nouvel avis, les guichets de la Municipalité fonctionnent en capacité réduite, ils sont accessibles uniquement sur rendez-vous. Seules les prestations indispensables y sont fournies.

La Municipalité a aussi décidé d'adapter son organisation interne avec comme objectif de continuer à assurer les prestations de base, tout en protégeant le personnel et la population. Pour ce faire, la Municipalité de Savièse applique de manière très rigoureuse les règles de comportement et d'hygiène prescrites par la Confédération et le Canton du Valais. Les collaboratrices et collaborateurs ont été systématiquement informés et sensibilisés sur les comportements à adopter au travail afin de minimiser la propagation du virus, se protéger et protéger les autres. Les services administratifs ont été organisés avec des équipes en présentiel et en télétravail, afin de limiter le nombre de personnes à l'intérieur de mêmes locaux.

Seules les séances de travail indispensables sont maintenues et peuvent être organisées. Toutes les autres sont reportées à des dates ultérieures. En cas de séances indispensables, elles se tiennent dans des locaux suffisamment grands pour respecter la distance minimale de sécurité (espacement d'une chaise entre les participants) ou en plein air. Une salle de séance de crise a été installée dans le hall de l'école de Moréchon II, disposant d'un volume suffisamment grand et permettant de respecter les distances de sécurité entre les participants. Le Conseil Communal et la cellule COVID-19 peuvent ainsi siéger en sécurité.

Les différents chefs de service de l'administration communale sont chargés de mettre en place toutes les mesures organisation-



nelles nécessaires à la bonne marche de leur service et de veiller à leur stricte application. Ils veillent aussi à occuper le personnel impacté par la fermeture de certains services ou bâtiments.

Les usagers qui ont besoin de prestations des services de la Municipalité sont priés de prendre contact par téléphone ou par mail. Dans la mesure du possible, les prestations sont délivrées à distance (envoi par courrier ou par courrier électronique) :

Contrôle des habitants :

027 396 10 10 ou
controledeshabitants@savièse.ch

Secrétariat général :

027 396 10 22 ou
administration@savièse.ch

Ecoles :

027 396 10 40 ou
ecole@savièse.ch

Structure d'accueil :

027396 10 90 ou
snoopy@savièse.ch

CMS du Coteau :

027 399 28 10 ou
cmsscoteau@cmsr-shc.ch

APEA :

027 396 10 79 ou
info@apeadesavièse.ch

Finances et contributions :

027 396 10 50 ou
caisse@savièse.ch

Service technique :

027396 10 30 ou
s-technique@savièse.ch

Cadastre :

027 396 10 30 ou
cadastre@savièse.ch

Police municipale :

027 396 10 60 ou
policemunicipale@savièse.ch

Office du tourisme :

027 395 27 37 ou
tourisme@savièse.ch

Structure d'accueil et écoles

Pour les enfants et leurs parents, leur vie a été totalement chamboulée depuis le vendredi 13 mars. En effet, les écoles ont été fermées par suite d'une décision du Conseil d'Etat et ce jusqu'au 30 avril prochain. Très rapidement sous l'impulsion d'enseignants consciencieux, l'enseignement à distance a démarré au début de la semaine du 16 mars. Aujourd'hui, élèves de tout âge, parents et enseignants échangent au mieux principalement par la voie électronique (mails, plateforme). Certes, rien ne remplace nos enseignants, mais les renforcements et les révisions se font du mieux possible. Merci aux parents pour leurs efforts considérables et leur soutien dans le cadre de l'accompagnement de leurs enfants dans cet apprentissage à distance. Merci aussi au personnel enseignant pour l'adaptation de leurs cours au format électronique et leur investissement pour que malgré la fermeture des salles de classe, l'école puisse continuer sous une autre forme. Afin que les services vitaux et en charge de la gestion de cette crise puissent continuer à fonctionner, les écoles de la scolarité obligatoire et les crèches UAPE sont autorisées, sur la base de directives cantonales, à accueillir les enfants dont les deux parents sont actifs dans les domaines professionnels suivants, indispensables à la gestion de la crise :

- Personnel de la santé selon la liste suivante : médecins, employés des hôpitaux, employés des EMS, des CMS, des OSAD, infirmières indépendantes, pharmaciens et employés de pharmacies, employés de l'OCVS et des services de sauvetage, vétérinaires,
- Des instituts spécialisés, des foyers d'éducation spécialisée,
- Les hébergements collectifs du domaine de l'asile,
- Personnel de la sécurité (police, pompiers, armée, PCI, prisons, ambulanciers),
- Personnel en charge du service d'accueil à l'école ou en crèche/UAPE,
- Personnel en charge des tâches régaliennes indispensables (toute profession communale ou cantonale indispensable au bon fonctionnement de la société; notamment la voirie, personnel en charge du maintien des installations techniques),
- Personnel indispensable d'entreprise de vente et/ou production de produit alimentaire. Pour cette dernière catégorie l'accueil est possible pour autant que cela ne préterite pas la garde d'enfant d'une des catégories citée ci-dessus.

Les écoles de Savièse ont donc mis en place une structure d'accueil pour les élèves dont les deux parents œuvrent pour affronter cette crise. Nos enseignants fonctionnent bénévolement en plus de la gestion de l'en-



seignement à distance, par tournus pour assurer cet encadrement par petits groupes ne dépassant pas les 5 élèves.

Quant à la structure d'accueil, elle ne reçoit plus les enfants habituellement inscrits. Toutefois, elle met à disposition une structure réduite (4 groupes de 5 enfants au maximum) prenant en charge, comme les écoles, les enfants dont les deux parents travaillent dans les milieux cités ci-contre.

Pour cette situation de rigueur et en soutien aux parents qui œuvrent à la gestion de cette crise, le Conseil Communal a décidé que durant cette période les frais de garde à l'école et à la structure d'accueil étaient gratuits, les parents devront s'acquitter uniquement des frais de repas.

En outre, depuis la fermeture de la structure d'accueil, les contrats habituels des usagers de la structure sont suspendus depuis le 13 mars 2020 au soir, aucun frais supplémentaire ne sera demandé durant la période de fermeture.

Déchetterie et tri des déchets

La Confédération a émis des recommandations concernant l'élimination des ordures ménagères dans la situation extraordinaire liée au coronavirus. Ces recommandations ont été élaborées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des routes (OFROU) et la SUVA.

L'OFEV considère que la sécurité de l'élimination doit être garantie malgré la situation extraordinaire qui prévaut. En effet, l'élimination des déchets fait partie des services publics de base, et ceux-ci doivent être assurés.

Le ramassage des ordures ménagères issus des ménages doit être garanti et la population doit respecter les recommandations suivantes :

- Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.
- Ces petits sacs doivent être fermés avec un nœud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle taxé.
- Les sacs poubelles doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumée).

Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.

Les éco-points des villages restent ouverts et le Conseil communal a décidé de maintenir ouverte et aux heures habituelles la déchetterie du Pécolet. En effet, en cette période où les activités sont largement réduites par les mesures de confinement, les autorités estiment qu'en laissant la déchetterie ouverte cela permet à la population saviésanne de maintenir une activité en lien avec l'entretien des extérieurs, les travaux de la vigne ou de nettoyage.

Des mesures ont toutefois été mises en place pour gérer le flux des usagers et limiter le nombre de personnes à l'intérieur de la déchetterie. Nous vous invitons à attendre sagement votre tour et dans votre véhicule, si une file devait se former à



l'entrée de la déchetterie et à respecter les recommandations suivantes :

- Il convient de se rendre à la déchetterie uniquement en cas de stricte nécessité.
- Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison.
- Les indications et directives du personnel de la déchetterie doivent être impérativement respectées.
- L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle.
- Le déversement des déchets dans la nature demeure strictement interdit et tout décharge sauvage sera dénoncée.

Il est important que ces différentes recommandations soient respectées par les usagers, sans quoi, le Conseil Communal se verra contraint de fermer totalement la déchetterie du Pécolet.

Police municipale

Depuis le 28 février 2020, date d'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), la police municipale de Savièse a été mise à contribution. Durant les deux premières semaines, elle s'est limitée à informer et renseigner la population sur les mesures prises par le Conseil Fédéral, à savoir l'interdiction des manifestations publiques ou privées de plus de 1000 personnes, et à évaluer les risques pour les manifestations publiques ou privées accueillant moins de 1000 personnes. Avec l'entrée en vigueur, le 13 mars 2020, de l'Ordonnance 2 édictée par le Conseil Fédéral, notre service de police s'est rendu dans tous les établissements publics de la Commune de Savièse afin d'informer les tenants sur les nouvelles mesures mises en place, à savoir la fermeture pour une durée indéterminée des bars, cafés et restaurants. Depuis le 16 mars 2020, la police municipale de Savièse assure une présence VSD (Visible, Sécurisante, Dissuasive) sur tout le territoire communal. En plus de renseigner les citoyens et réprimander les personnes à risque afin qu'elles restent à leur domicile, elle effectue des passages quotidiennement :

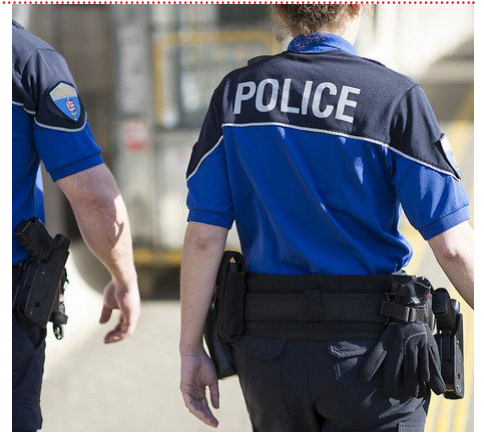
- Dans les commerces alimentaires ;
- Aux abords des places de jeux et/ou de rassemblement ;
- Aux abords des écoles ;

- Aux éco-points ;
- A la déchetterie du Pécolet ;
- Dans les différents quartiers ;
- Sur les hauts de la Commune.

Du 18 au 20 mars 2020, la police municipale a eu fort à faire avec la population, principalement avec les personnes de 65 ans et +, ne respectant pas les recommandations de rester à domicile. Il en est de même avec les rassemblements d'individus ne respectant pas les distances ou le nombre maximal de personnes. Force était de constater que la population n'avait pas encore pris la mesure de la gravité de la situation.

Dès le 21 mars 2020, la police municipale a constaté le respect, par la grande majorité de la population, des recommandations et des mesures mises en place. Elle rappelle qu'il est important de rester chez soi pour enrayer la progression de l'épidémie.

Afin de pouvoir mener à bien ses missions et répondre aux recommandations du Conseil Fédéral, la police municipale a été réorganisée. Elle a été divisée en deux groupes (matin et après-midi/début de soirée) et les agents circulent seul dans un véhicule. Les horaires de travail ont été modifiés en fonction des besoins et ceci pour répondre au mieux aux demandes de la population et du Conseil Communal.



Les missions prioritaires actuellement sont :

- La surveillance du respect des mesures mises en place par le Conseil Fédéral, à savoir rassemblement de plus de 5 personnes interdit et distance sociale au minimum 2 mètres ;
- La présence VSD (Visible, Sécurisante, Dissuasive) sur tout le territoire communal ;
- Le contrôle que les enfants en âge de scolarité ne se trouvent pas à l'extérieur du domicile durant les horaires de classes ;
- Le passage régulier dans les différents lieux accueillant du public ;
- L'information et le renseignement de la population ;
- La dénonciation des contrevenants ;

A ce jour, seul un groupe de 9 personnes a été dénoncé à la police cantonale.

Mesures pour l'économie

La population saviésanne est durement touchée par le COVID-19, tandis que les commerces et entreprises souffrent également des mesures mises en place pour contrer le virus.

La crise sanitaire est inédite et la Municipalité de Savièse tente d'y répondre au mieux en soutenant tout un chacun : personnes à risque, indépendants, citoyens, jeunes, familles, etc.

Pour cela, le Conseil communal a décidé des dispositions suivantes, pour les entreprises et les particuliers, jusqu'à nouvel avis :

- Traiter de manière accélérée les versements relatifs aux factures des prestataires de services, des fournisseurs et autres mandataires pour leur garantir certaines liquidités.
- Surseoir à la facturation des diverses prestations dues à notre Municipalité.
- Différer l'envoi des bordereaux d'imposition pour les contribuables (personnes morales et physiques) conformément à la décision du Conseil Fédéral.
- Ajourner la notification des rappels et des commandements de payer.
- Abandonner les loyers commerciaux facturés par la Municipalité, dans un

premier temps pour la période allant du 1^{er} mars au 30 avril.

Sur ce point, la Commune encourage vivement les propriétaires privés à entrer en discussion avec leurs locataires pour trouver des solutions adaptées à la situation.

- Maintenir les subventions permanentes, annuelles ou saisonnières aux institutions culturelles, sportives, sociales et jeunesse.

Le Conseil Communal espère que ces mesures aideront la population à traverser au mieux cette crise qui en plus

d'être sanitaire est aussi économique. Pour toutes autres questions en lien avec les mesures en faveur des entreprises et des indépendants prises par le Canton et la Confédération, ainsi que pour les éléments en lien avec la protection des travailleurs et des mesures de protection à prendre en période de pandémie, nous vous renvoyons sur les sites internet du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO www.seco.admin.ch et du Service de l'industrie, du commerce et du travail du Canton du Valais www.vs.ch/web/sict



Hotline

En complément au communiqué à la population, la cellule COVID-19 a décidé de mettre en place une hotline, dès le lundi 16 mars 2020 à 8 h.

Son but est de pouvoir répondre aux demandes des personnes confinées à domicile (âge/maladie), en lien avec une incapacité à se déplacer et à s'approvisionner. Parallèlement à la mise en fonction de cette hotline, un groupe de bénévoles a été mis très rapidement sur pied au travers de l'application « Savièse Solidaire » et de volontaires qui se sont annoncés spontanément à l'administration communale.

Ces bénévoles sont à disposition pour répondre aux demandes des personnes confinées faisant appel à la hotline. Sous

l'impulsion de Mathias Reynard, il y a même un groupe de bénévoles qui contactent les personnes de Savièse de plus de 65 ans pour prendre de leurs nouvelles en cette période difficile et leur proposer de l'aide. Un grand MERCI à tous ces bénévoles pour leur disponibilité et leur engagement. Ils font largement honneur à l'esprit solidaire qui doit régner dans une crise qui touche une communauté entière.

Depuis son ouverture, la hotline a enregistré une centaine d'appels. La grande majorité des demandes sont en lien avec de l'approvisionnement, soit alimentaire, soit en médicaments. Gérées par le personnel communal affecté à la hotline, et grâce à l'efficacité des bénévoles, toutes les demandes



ont été traitées dans les plus brefs délais. Actuellement, la hotline fonctionne à 20% de ses capacités et la Municipalité est confiante de sa capacité à monter en puissance dans les jours ou semaines à venir.

Rappel de quelques numéros et informations parus dans le tout-ménage distribué à la population :

- La hotline est ouverte, les jours ouvrables, de 8 h à 18 h au 027 395 20 00
- Pour des informations : vs.ch/web/coronavirus
- Téléphonnez en priorité à votre médecin pendant les heures ouvrables
- En dehors des heures ouvrables, appelez la « régulation médicale » au 0900 144 033
- Pour des questions spécifiques à la pandémie, appelez la hotline du canton du Valais: 058 433 01 44
- Pour les structures d'accueil appelez, les jours ouvrables, de 8 h à 18 h au 027 396 10 90
- Pour les écoles, appelez, les jours ouvrables, de 8 h à 18 h au 027 396 10 40
- Pour l'EMS Zambotte, appelez, les jours ouvrables, de 8 h à 18 h au 027 396 11 00

Cellule COVID-19

Le 13 mars 2020 est entrée en vigueur l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19). Le 14 mars 2020, une cellule COVID-19 a été mise sur pied. Elle est composée de différents responsables de l'administration communale, du directeur de l'EMS de Zambotte, du chef de centre du CMS du Coteau, du médecin Dr Philippe Membrez, et est dirigée par le Président de la Commune.

La première tâche de cette cellule a été la préparation d'un tout-ménage, afin de transmettre à la population saviésanne toutes les informations utiles ainsi que les numéros de téléphone à composer en cas de besoin. Grâce à l'excellent travail fourni

par l'imprimerie Varone Graphic que la Municipalité remercie, le communiqué a pu être imprimé en un temps record dans la journée du samedi 14 mars 2020.

La seconde mission fût l'organisation de la distribution du communiqué à la population, dans tous les ménages saviésans. Il a été décidé de faire appel à l'aide des présidents des villages et, pour les hauts et les bas de Savièse, à des membres de notre corps des sapeurs-pompiers. Un grand MERCI à toutes ces personnes pour leur engagement et leur efficacité, ce qui a permis à chaque ménage d'avoir les informations un dimanche.

La cellule COVID-19 se réunit tous les mer-



credis, afin de faire un point de la situation sanitaire et sécuritaire de la Commune et, le cas échéant, de proposer aux autorités communales de prendre des mesures complémentaires.

CMS du coteau

Pour comprendre les rôles et les missions du CMS du Coteau durant cette crise du coronavirus, quelques questions ont été posées à M. Christophe Beney, chef de centre.

Quelles sont les missions du CMS avec le COVID-19 ?

La mission du CMS dans sa partie médicale consiste à promouvoir des soins de conseils, de prévention, de soutien psychosocial et de surveillance sur le plan clinique. Cette mission est exercée en partenariat avec le médecin traitant et le milieu hospitalier. Dans le cadre du COVID-19, un pourcentage important de personnes testées positives ne nécessitent pas d'hospitalisation. Certaines – les plus jeunes souvent – n'ont même pas besoin de soins durant leur période d'isolement. Sur la base d'une décision du médecin traitant ou lorsque le patient sort de l'hôpital, le personnel infirmier du CMS effectue les visites aux personnes contaminées à leur domicile afin de suivre leur état de santé. Ces visites aux personnes présentant des symptômes spécifiques s'effectuent avec toutes les précautions d'usage, notamment une tunique blanche, une surblouse, des gants et un masque afin de pouvoir effectuer les soins en toute sécurité. Il s'agit souvent également de prendre en considération un environnement familial difficile, lié à l'hospitalisation d'un conjoint par exemple ou des situations de fin de vie pour des personnes qui ne seront pas hospitalisées.

Faut-il être du domaine médical ou des soins pour aider le CMS en période de crise? Que peut-on faire pour vous aider?

En période de crise, l'entraide et la solidarité sont importantes et représentent un

lien social important. La priorité pour le CMS est d'apporter des soins de qualité à tous les patients des 4 communes. Le traitement à domicile de patients contaminés au COVID-19 représente un défi supplémentaire, notamment en termes de précautions pour l'administration de ces soins. Afin de faire face à l'augmentation des besoins, nous avons fait appel à du personnel médical d'appoint afin de compléter les équipes de soins.

Pour la livraison des repas, de jeunes bénévoles ont remplacé leurs aînés qui effectuaient cette tâche dans les trois autres communes de la région. A Savièse, ce service est toujours fourni par une personne privée.

Arrêtez-vous les soins aux personnes non malades du COVID-19 ?

Non bien, au contraire; durant cette période troublée, il est important de fournir les prestations habituelles du CMS à toutes les personnes qui le nécessitent. Les précautions d'usage sont appliquées avec discipline ce qui permet de mitiger grandement le risque de contamination pour notre personnel et pour les patients et clients. Nous avons par exemple décidé de maintenir l'aide au ménage si les clients le souhaitent.

Quel numéro dois-je faire pour contacter le CMS ?

Appelez le 027 399 28 10. Depuis quelque temps, nous avons mis en place un système de transfert automatique des téléphones.

Ecoutez attentivement le message et pressez sur la touche correspondant à votre demande. Il y a bien un numéro d'urgence en lien avec l'épidémie du Coronavirus.

Combien coûte une prise en charge par le CMS ?

Les prestations médicales fournies par le CMS sont prises en charge par la LAMAL. Elles sont prescrites par votre médecin traitant. Les prestations d'aide au ménage sont prises en charge par les assurances complémentaires ou par les personnes elles-mêmes à défaut d'assurance. Dans ce cas, le tarif est fonction du revenu fiscal, entre 13 et 30 francs de l'heure. Les autres prestations telles que la fourniture des repas à domicile, le soutien et l'aide sociale par exemple fonctionnent normalement.

Y a-t-il des risques de recevoir un inconnu à la maison ?

Des informations circulent actuellement sur les agissements de personnes mal intentionnées qui auraient abusé de la bonne foi de la population. Les services bénévoles des communes sont maintenant bien organisés et il est important de faire appel à eux ou à des personnes connues de votre voisinage. N'acceptez pas l'aide de personnes inconnues qui savent être parfois insistantes et charmantes. Pour ce qui est du CMS, tant le personnel engagé par le CMS que les bénévoles qui nous soutiennent sont durement recrutés, formés et sensibilisés sur leur tâche.



EMS de Zambotte

Pour mieux connaître la situation et l'organisation de l'EMS Zambotte durant cette crise du coronavirus, quelques questions ont été posées à M. George-Albert Héritier, directeur.

Comment puis-je garder le contact avec les résidents ?

Le 12 mars dernier, la direction de l'EMS de Zambotte a décidé de restreindre les visites. Un courrier a été envoyé à toutes les familles pour les avertir. Le lendemain, soit le 13 mars, suite à la conférence de presse du Conseil fédéral et du Conseil d'État valaisan, la décision d'interdire les visites dans tous les EMS valaisans est tombée. Toutes les familles ont été averties par un contact téléphonique personnalisé. Des visites exceptionnelles et justifiées restent possibles. Il suffit d'appeler le 027 396 11 00 et nous vous organisons, dans le respect des mesures d'hygiène et des consignes du Médecin cantonal, un rendez-vous, soit dans un espace approprié, soit par Skype, soit par Face Time. Nous avons aussi mis en ligne un journal pour que les résidents puissent recevoir des messages en toute confidentialité. Chaque répondant des familles a reçu dernièrement un courriel, demandant de s'inscrire sur un lien internet. Par retour de courriel, ces répondants ont reçu un mot de passe personnalisé. Ils peuvent ainsi nous communiquer par écrit ou envoyer

des photos et notre secteur d'animation les imprimera et les apportera à leur destinataire. Avec cette technique, le home peut également, de son côté, créer un journal institutionnel, envoyer des informations générales, des photos, des grilles de jeux et des communiqués importants aux familles et à l'ensemble du personnel.

Comment s'organise la livraison des repas à domicile pour les personnes à risque ?

Le home possède une capacité de transport suffisante pour livrer des repas sur tout le territoire de la Commune et sans restriction, les jours ouvrables. Les samedis et les dimanches, notre personnel prépare les plats. Nous sollicitons des bénévoles ou membres des familles proches des situations avec difficultés de venir chercher les plats chauds ou à régénérer au micro-ondes.

Nous sommes prêts, au besoin, à mettre en place une livraison les week-ends, pendant cette période de COVID-19. Dans ce cas nous vous demandons de contacter la hotline de la Commune (8 h -18 h) au numéro

027 395 20 00 qui recensera vos besoins et ainsi nous pourrons mieux vous servir.

Le home est-il confiné à cause de COVID-19 ?

Notre institution, tout comme l'ensemble des EMS valaisans, suit strictement les recommandations du médecin cantonal et les directives de l'association faitière, AVALEMS.

Notre personnel dispose du matériel médical requis (masque, gants, désinfectants) pour poursuivre sa mission de soins et d'accompagnement. L'isolement et le confinement en chambre des résidents sont des mesures prises en cas de symptômes. Pour protéger le personnel et les résidents, les visites sont interdites. Le personnel médical a été testé comme l'exige le canton.

Prenez-vous des nouveaux résidents durant cette période de crise ?

L'accueil de nouveaux résidents est notre mission, peu importe les situations. En priorité, les recommandations édictées par le Médecin cantonal, nous devons décharger les hôpitaux.

Il va sans dire que toutes les situations sont des priorités. Nous analysons chaque situation et essayons de trouver une réponse la plus adéquate possible.



Médecins

Pour mieux comprendre ce qu'est le coronavirus, quelques questions ont été posées au Dr Philippe Membrez, médecin à Savièse.

Si on se retrouve entre personnes du même âge, sommes-nous moins exposés ?

Non, le risque de contaminer ou d'être contaminé demeure le même. Par contre, les jeunes ont moins de risques de faire de graves complications, au contraire des personnes plus vulnérables ou à risque.

Quels sont les symptômes de la maladie ?

Les symptômes liés au COVID-19 varient d'une personne à l'autre ; les plus fréquents sont : fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue, courbatures, perte de goût ou d'odorat surtout chez les jeunes, des troubles digestifs type diarrhées peuvent aussi survenir.

Si on ne présente pas de symptômes de la maladie, pourquoi doit-on respecter les distances sociales ?

Il est primordial d'appliquer les mesures afin d'éviter d'attraper le virus, puis de le transmettre à son entourage, ses collègues ou toutes autres personnes rencontrées.

Puis-je être vecteur du virus sans moi-même être malade ?

Oui, tout à fait. Une personne peut être contaminée et transmettre la maladie avant

qu'elle ne présente les symptômes d'infection (période d'incubation). Certaines personnes peuvent être infectées et transmettre le COVID-19 sans le savoir. On dit qu'elles sont « asymptomatiques » ou porteur sain, ce qui veut dire qu'elles ne présentent pas de symptômes, mais restent toutefois contagieuses.

Est-ce que le virus se trouve dans l'air ?

Non. Le nouveau coronavirus n'est pas présent dans l'air ; il se transmet par les gouttelettes expulsées par les personnes contaminées (c'est l'état de nos connaissances actuelles).

Dois-je mettre un masque dès que je sors, par exemple, pour faire les courses, afin de me protéger des autres ?

Non. Le port du masque est recommandé uniquement aux personnes infectées, lorsqu'elles se trouvent avec d'autres personnes saines afin de les protéger.

Si on se retrouve à la maison avec des amis, on ne risque rien ?

Non, que ce soit à la maison, à l'extérieur ou dans les magasins, le risque de contamination est le même. Il est donc primordial, si

on reçoit des amis chez soi de respecter strictement la distance sociale, d'éviter tout échange (poignée de main, bise ou accolade), de se laver les mains régulièrement, etc. Les personnes à risque doivent éviter de s'exposer inutilement et renoncer à ce type de rencontres amicales.

Pour plus d'information sur le COVID-19: Le rendez-vous avec le Dr Eric Bonvin directeur général de l'hôpital du Valais tous les jours dans le «Nouvelliste». Il y donne des réponses aux questions posées par des Valaisannes et Valaisans.

Il est aussi possible d'avoir des réponses à toutes sorte de questions FAQ de l'hôpital du Valais à l'adresse suivante : blog.hopitalvs.ch

Vous pouvez faire votre auto-contrôle (Coronachek) à l'adresse suivante : <https://coronavirus.unisante.ch/>

Les plus de 65 ans et les personnes à risque

En Les personnes de plus de 65 ans et les personnes considérées à risque avec de l'hypertension, du diabète, une maladie du cœur, une maladie auto-immune ou un cancer doivent faire très attention et respecter les recommandations suivantes :

- Eviter de se rendre dans les commerces et magasins.
- En cas de besoin d'argent liquide appeler sa banque qui aura certainement une solution, mais en aucun cas se rendre à un distributeur de billets.

- Renoncer à utiliser la déchetterie du Pécolet et favoriser plutôt les éco-points.
- Se déplacer hors de chez soi lorsque cela est vraiment nécessaire.
- Faire appel de l'aide auprès de proches ou aux bénévoles de la hotline de la Commune: 027 395 20 00 (8 h - 18 h).



Les aides qui ont été mises en place pour ces personnes sont les suivantes :

- **Repas à domicile :**
EMS de Zambotte 027 396 11 00 (8h-18h)
- **Livraison à domicile :**
Les commerçants ouverts de Savièse
- **Courses, pharmacies, poste :**
Hotline de la Commune 027 395 20 00 (8 h - 18 h)
- **Questions diverses :**
Hotline de la Commune 027 395 20 00 (8 h - 18 h)
- **Argent liquide :**
Contacter les banques
- **Avis officiels et directives :**
www.saviese.ch rubrique coronavirus

AVEZ-VOUS UN PROBLÈME DE SANTÉ ?

NON

OUI

1. Limitez vos sorties au strict nécessaire.

2. Suivez les consignes du Conseil fédéral :



Garder ses distances.



Éviter les poignées de main.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.



Se laver soigneusement les mains.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



En cas de fièvre et/ou de toux, rester à la maison.

Si vous avez-vous de la toux, de la fièvre ou des problèmes respiratoires :

1. Vérifiez si votre état de santé nécessite une consultation médicale à l'aide du site www.coronacheck.ch.

2. Si une consultation médicale est requise :

- Préparez la liste de vos médicaments
- Contactez par téléphone votre médecin traitant, un médecin de votre région (search.ch) ou la Hotline (+41 58 433 0 144).

3. Le médecin vous indiquera quoi faire et, si nécessaire, où et à quelle heure vous rendre pour des investigations complémentaires. Suivez bien les instructions du médecin.

4. Si vous devez vous rendre à une consultation, prenez avec vous :

- La liste de vos médicaments
- Votre carte d'assuré
- Les informations transmises par votre médecin traitant.

5. Rendez-vous au lieu indiqué si possible en voiture.

6. Sur place vous serez dirigé par du personnel.

7. Vous serez pris en charge par les médecins et l'équipe soignante qui vous donneront les consignes pour la suite.

Pour tout autre problème de santé :

Contactez par téléphone votre médecin traitant. Ne vous rendez pas directement chez le médecin. Informez-le si vous avez de la toux et/ou de la fièvre, même si ce n'est pas le motif principal de votre appel. Si vous prenez des médicaments, préparez la liste avant d'appeler le médecin afin de pouvoir l'en informer. Si vous n'avez pas de médecin traitant, contactez par téléphone un autre médecin de premier recours de votre région ou la Hotline (+41 58 433 0 144).

D'autres informations utiles sont disponibles sur les sites internet de l'Etat du Valais (www.vs.ch/covid-19) et de l'OFSP (<https://www.bag.admin.ch>).

Vous pouvez faire votre auto-contrôle (Coronachek) à l'adresse suivante :

<https://coronavirus.unisante.ch/>



Brèves communales

Assemblées primaire et bourgeoisiale

Il n'est pas certain que les assemblées primaire et bourgeoisiale prévues le 15 juin prochain avec comme sujet principal les comptes 2019 de la Municipalité et de la Bourgeoisie puissent avoir lieu.

Le canton informera les communes dès qu'elles pourront à nouveau convoquer des assemblées.

Mise en charge des réseaux d'irrigation

Les dates annoncées pour la mise en charge des réseaux d'irrigation sont maintenues aux 16 et 17 avril 2020 et aux 14 et 15 mai pour les hauts de la commune.

Les personnes qui, pour des raisons liées au COVID-19, 65+, personnes à risque ou en quarantaine, seraient dans l'incapacité de fermer les vannes des réseaux secondaires, sont priées de s'adresser à M. Patrick Varone au 079 658 81 94.

Déclarations d'impôts 2019

Un délai supplémentaire a été octroyé par le service des contributions de l'Etat du Valais pour la remise des déclarations d'impôts 2019. Le délai de rendu passe ainsi du 31 mars 2020 au 31 mai 2020.

Les locaux de la Municipalité étant fermés, une solution a été aménagée pour permettre aux contribuables saviésans de remettre leur déclaration d'impôts. L'entrée Nord-Est (côté parking) de la Maison de commune est ouverte les jours ouvrables de 7 h 30 à 12 h. Directement dans le hall d'entrée, il y a une caisse sécurisée dans laquelle les déclarations peuvent être glissées.

Bibliothèque communale

Suite aux dispositions mises en place, la bibliothèque de Savièse est fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

Boîte retour

La boîte retour reste disponible pour le retour des livres à la bibliothèque. Faites attention de ne pas la surcharger, la bloquer. Inutile de la bourrer ! Elle sera régulièrement vidée.

NOUVEAU : Prêts à domicile

Dorénavant, il vous sera possible d'emprun-

ter des livres, qui vous seront livrés à domicile, dans votre boîte à lettre, sans contacts personnels, selon les dispositions suivantes:

- Choisissez vos livres sur notre catalogue en ligne : <http://saviese.bibliovs.ch>. Attention ! Le nombre de livres empruntables reste le même que lors de l'emprunt à la bibliothèque.
- Envoyez un mail à : bibliotheque.saviese@netplus.ch avec vos coordonnées complètes: téléphone, adresse...

- L'équipe vous confirmera sa réception et s'organisera pour l'acheminement. Pensez que cette livraison doit pouvoir passer dans votre boîte à lait.
- Le retour des livres est à votre charge, par la boîte retour.

Pensez à ramener les livres, pour en emprunter de nouveaux !

Cette disposition est nouvelle et s'adapte aux règles mises en place, actuellement. Elle est bien sûr soumise à tout changement, selon l'évolution de la situation.



Message du Conseil Communal

Le Conseil Communal s'associe à la peine des familles en deuil et leur adresse ses condoléances sincères.

En cette période où la communauté saviésanne ne peut plus accompagner ses défunts dans leur dernière demeure, elle est unie et en pensées avec les familles endeuillées.



Le Conseil Communal souhaite aussi apporter son soutien à tous les malades atteints dans leur santé par le COVID-19 et leur souhaite le plus prompt rétablissement.

La gestion d'une crise ne se fait pas sans une communauté unie et des acteurs qui s'impliquent.

Un grand merci à tous ceux qui, de proche ou de loin, ont un rôle à jouer dans la gestion de cette crise sanitaire.

Reconnaisances particulières au personnel soignant, aux nombreux bénévoles, aux services en charge de la sécurité, au personnel de l'administration communale, au personnel des commerces et aux commerçants de la Commune de Savièse.

Pour terminer, le Conseil Communal veille sur la communauté saviésanne et souhaite que celle-ci puisse traverser le mieux possible cette crise.

Rappelez-vous tous « PA CAPONA ».

Merci, faites en sorte que chacun respecte les recommandations pour se protéger du virus et protéger les autres.

Nouveau coronavirus

Actualisé au 5.3.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



✓ NOUVEAU



Garder ses distances.

Par exemple :

- Protéger les personnes âgées en maintenant une distance suffisante.
- Garder ses distances dans les files d'attente.
- Garder ses distances lors de réunions.

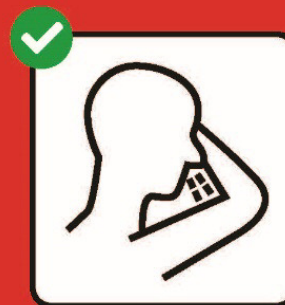
POUR RAPPEL :



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation